

# La Cueillette

LE PLEIN D'ACTUALITÉS DANS VOTRE PANIER – Décembre 2025



*Les conseillers et les agents municipaux ...*

*... souhaitent à tous de joyeuses fêtes !*

## L'agenda

### **Messe**

le dimanche 4 janvier 2026 à 10h

**Cérémonie des vœux de la municipalité et inauguration de la restauration du CA**  
le samedi 10 janvier 2026, à 17h30  
au Centre d'Animation

**Repas des aînés, par la municipalité**  
le dimanche 18 janvier 2026, à 12h  
au Centre d'Animation

**Vente de bugne pour l'ADMR**  
le vendredi 30 janvier, au marché

### **Repas dansant, par le Club Soleil d'Automne**

le samedi 31 janvier 2026, à 12h  
au Centre d'Animation

**Rencontre intergénérationnelle en chansons**  
le mardi 3 février 2026, à 15h30  
au Centre d'Animation

### **Soirée Disco, par l'ISB**

le samedi 28 février, au Centre d'Animation

### **Messe**

le dimanche 4 mars 2026 à 10h

## Bonne Retraite, Dédette !



Après 46 années, à accueillir des enfants, Bernadette dite Dédette a fait valoir ses droits à la retraite. Pendant tout ce temps, 56 enfants ont bénéficié de sa bienveillance, de son professionnalisme et de sa présence désirée.

En septembre, Dédette a convié tous « ses enfants » dont certains sont eux-mêmes devenus aujourd’hui parents à fêter avec elle et entre eux ce moment de transition qu’est la retraite.

Ils étaient une cinquantaine à avoir répondu à l’appel, ce qui prouve l’importance des moments vécus ensemble. Avec émotion et dans la joie, ils ont évoqué les souvenirs de tous ce qu’ils ont partagé avec Dédette.

Ils étaient tous là pour remercier leur « NOUNOU » avec qu’ils ont gardé contact.

Dans la joie, ils lui ont souhaité de vivre une nouvelle vie pleine de découvertes et de temps pour elle.

### Le Téléthon à Bibost, version 2025.



De nombreux enfants, accompagnés de leurs parents, ont défilé en tenant fièrement leur lampion le 5 décembre en fin d’après-midi.

L’APE et l’ISB ont proposé crêpes, boissons et même du vin chaud. Comme ils le souhaitaient, les participants pouvaient soutenir le Téléthon. C’est 330 € qui ont pu être remis pour aider la recherche qui permet de changer et de sauver des vies.

# Le Calendrier des fêtes 2026 de Bibost

Toutes les possibilités de se retrouver, petits et grands, pour des moments conviviaux !

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Samedi 10 janvier, à 17h	Cérémonie des vœux de M. le Maire	CA	La municipalité
Dimanche 18 janvier, à 12h	Repas des ainés	CA	La municipalité
Samedi 31 janvier, à 12h	Repas dansant	CA	Le Club Soleil d'Automne
Mardi 3 février, à 15h30	Rencontres en chansons	CA	Ecole-Club Soleil d'Automne
Vendredi 6 février	Spectacle	CA	L'école
Samedi 7 février	Coupe Garbit	L'Arbresle	La Boule de la Poussette
Samedi 28 février	Soirée disco	CA	L'ISB
En mars	Bal	CA	Les Jeunes Vogueurs
Samedi 7 mars	Repas	CA	La société de chasse
Dimanche 15 et 22 mars	Elections municipales	Mairie	La municipalité
Vendredi 27 mars	Fête du Court Métrage	Mairie	Les parents d'élèves
Vendredi 3 avril	Fête de printemps	Village et CA	L'école
Week-end 4 et 5 avril	Théâtre	CA	Biboland'Scène
Week-end 10, 11 et 12 avril	Théâtre	CA	Biboland'Scène
Samedi 18 avril	Concours doublettes éliminatoire	Tram	La Boule de la Poussette
Samedi 25 avril	Jeu de piste	Village	Les parents d'élèves
Vendredi 8 mai	Fête des classes en 6	Village et CA	Les classes en 6
Samedi 13 et 20 mai	Coupe GMA	Tram	La Boule de la Poussette
Vendredi 12 juin	Fête de l'école (spectacle et kermesse)	CA et Tram	Ecole et Parents d'élèves
Samedi 18 juillet	Coupe Rozier	Tram	La Boule de la Poussette
Vend 7 et sam 8 août	Fête de la Vogue	Village et CA	Les Jeunes Vogueurs
Mardi 11 août	Concours tête à tête	Tram	La Boule de la Poussette
Weekend 19 et 20 septembre	Journées du patrimoine	Saint Julien/B	APSJB
Samedi 10 octobre	Demi-décade		Les classes en 1
Samedi 31 octobre	Fête d'Halloween (à confirmer)	CA	L'ISB
Samedi 14 novembre	Concours de belote	CA	Le Club Soleil d'Automne
Dimanche 13 décembre	Repas des aînés	CA	La municipalité
Mardi 15 décembre	Rencontre en chansons	CA	Ecole-Club Soleil d'Automne
Dimanche 20 décembre	Marché de Noël	CA	ISB

CA : Centre d'Animation

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025

**Le Conseil Municipal de BIBOST** s'est réuni en séance publique, à la mairie, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire

**Présents** : Franck CHAVEROT, Claire DOUVIER, Sandrine MARVALIN-GEANT, Jean-Philippe CHAUX, Thierry BEAU, Éric BLANC, Frédéric BONNARD, Elodie GIDON, Didier GOUTTE, Laurent MARION, Josette RAYMOND, Valérie ROZIER.

**Excusé** : René MICHEL (Pouvoir donné à Laurent MARION)

**Absente** : Sophie BOUVARD

**1**

## Désignation du secrétaire de séance

- *À l'unanimité des membres présents, Mme Josette RAYMOND est désignée comme secrétaire de séance.*

**2**

## Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 novembre 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 3 novembre 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- *En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Sandrine MARVALIN-GEANT (secrétaire de séance du Conseil municipal du 3 novembre 2025) à signer le procès-verbal de séance.*

**3**

## Approbation de la convention territoriale globale 2026-2030 avec la caisse d'allocations familiales du RHONE

Monsieur Le Maire expose la Convention Territoriale Globale (CTG) qui est une démarche fondée sur le **partenariat avec la CAF** pour renforcer **l'efficacité, la cohérence et la coordination** des services mis en place pour les habitants des territoires.

La CTG actuelle arrivant à échéance fin 2025, il convient de rédiger une nouvelle convention pour la période **2026-2030**.

Pour rappel, cette convention couvre huit thématiques (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits, animation de la vie sociale, accompagnement social). Elle permet de définir et valider avec la CAF les projets/actions portés par les communes (individuellement ou dans le cadre de regroupement) et la CCPA pour la période 2026-2030.

Elle conditionne ainsi l'obtention de financement par la CAF pour mettre en œuvre les actions/projets inscrits par les communes et la CCPA.

Au-delà du portage de certaines fiches, la CCPA a en charge, avec la CAF, le pilotage et la coordination de la CTG dans son ensemble.

En revanche la CCPA n'a pas vocation à piloter les projets/actions engagés par les communes.

L'ensemble des communes est donc amené à délibérer sur leur fiches actions avant le 11 décembre afin que la CCPA puisse délibérer sur le document finalisé le 18 décembre 2025.

La CTG doit être signée au plus tard le 15 janvier.

Pour donner suite au travail réalisé durant la journée du 22 mai réunissant les communes et l'ensemble des partenaires concernés, les enjeux et objectifs suivants ont été retenus :  
**pour le bassin de vie : Bessenay, Bibost, Chevinay, Courzieu, Sain Bel, Sain Julien sur Bibost, Saint Pierre La Palud, Savigny, Sourcieux les Mines**

**Enjeu 1** : faciliter la garde des enfants à travers les dispositifs adaptés aux réalités des communes rurales et développer une cohérence éducative sur l'ensemble du parcours de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire, ...)

**Enjeu 2** : développer notre attractivité auprès des professionnels de l'animation

**Enjeu 3** : mobiliser l'enfant et le jeune pour qu'il devienne acteur de son territoire

Au regard de ces enjeux et du travail réalisé avec la CAF, la CCPA et l'ensemble des partenaires concernés, la commune de BIBOST souhaite inscrire les fiches actions suivantes :

- Thématique Petite enfance/parentalité
- Thématique Enfance/jeunesse

Ces fiches actions dressent un constat sur ces thématiques et permettent de définir les orientations souhaitées. Malgré cette démarche, la commune de BIBOST n'a aucune aide financière directe de la part de la CAF.

- *Le conseil municipal approuve la convention territoriale globale 2026-2030 avec la caisse d'allocations familiales du Rhône.*

## 4

## Approbation de la modification de la compétence supplémentaire culture

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes ne possède pas de compétence en matière culturelle de plein droit. Cette compétence est exclusivement attribuée aux communes à défaut de transfert. Cette compétence peut être transférée de manière optionnelle. Le choix est arrêté par décision des conseils municipaux des communes intéressées.

Une fois cette compétence inscrite au sein des statuts de l'intercommunalité, les équipements ou actions reconnus d'intérêt communautaire relèveront de la seule compétence du groupement. Ceux n'étant pas qualifiés d'intérêt communautaire demeurent de la compétence des communes membres.

Le conseil communautaire a approuvé par délibération n°199-23 la modification statutaire en adoptant la rédaction de la compétence supplémentaire CULTURE suivante :

- **Construction, entretien et fonctionnement de l'Espace Découverte**
- **Création, entretien et animation des « Murmures du temps »**
- **Soutien aux actions et événements culturels ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire.**

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a notifié ladite délibération à la commune pour solliciter son avis, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales. La commune bénéficie d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour approuver la modification statutaire, silence valant acceptation.

- *Le conseil municipal approuve la modification de la compétence supplémentaire culture dans les statuts de la Communauté de Communes.*

Monsieur le Maire expose :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire des agents qu'ils emploient pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (montant minimal de 7 euros brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité (articles 3 et 4 du décret précité),
- Les risques santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (montant minimal de 15 euros brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a procédé au lancement d'un appel public à concurrence en vue de conclure des conventions de participation pour contrats collectifs à adhésion facultative des employeurs et des agents pour les risques prévoyance et santé.

Le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a sélectionné, à l'issue de cette consultation et après analyse des candidatures et des offres :

- Pour le risque prévoyance, l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTTEAM,
- Pour le risque santé, l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale.

### La commune de BIBOST

➤ Approuve la convention d'adhésion qui lie la collectivité ou établissement et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

➤ Décide d'adhérer à la convention de participation portée par le cdg69 :

- Pour le risque « santé »  
*et au contrat collectif d'assurance correspondant, souscrits auprès de l'organisme d'assurance Mutuelle Nationale Territoriale.*
- Pour le risque « prévoyance »  
*et au contrat collectif d'assurance correspondant, souscrits auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance COLLECTTEAM*

Les garanties prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

➤ Décide de verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention et du contrat collectif d'assurance :

- Pour le risque « santé » :
  - D'un montant forfaitaire par agent de : **15 euros**
  - Aux agents qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la **convention de participation du cdg69** pour le risque « santé ».
- Pour le risque « prévoyance » :
  - D'un montant forfaitaire correspondant à **55 %** de la cotisation payée par l'agent
  - Aux agents qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la **convention de participation du cdg69** pour le risque « prévoyance ».

➤ Accepte le paiement au cdg69 d'une participation annuelle de 200 euros relative aux frais de gestion.

• *Le conseil municipal approuve la participation de la commune de 15€ par agent pour le risque santé et une participation de 55% de la cotisation payée par l'agent et accepte le paiement au CDG 69 au frais de gestion.*

Monsieur le Maire expose la modification des travaux sur le lot n°1 « Terrassement Abords VRD » :

- Modification linéaire tuyaux PVC et bordures
- Démolition socle ancienne statue et réservoir
- Béton désactivé pour porche d'entrée (enlevé au lot carrelage)

Il en résulte un avenant positif qu'il propose au conseil d'approuver.

Lot	Titulaire	Marché initial HT	Avenant
Lot 1 « Terrassement abords VRD »	EIFFAGE	39 790.22 € HT	+ 5174.66 € HT
Total HT		44 964.88 € HT	
Total TTC		53 957.86 € TTC	

- *Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer l'avenant au marché du lot n°1.*

Monsieur le Maire expose que des travaux ont été supprimés sur le lot n°6 « Carrelage Faïence » :

- Un siphon
- Suppression tapis de sol
- Suppression résine extérieure (rajouté au lot n°1)

Il en résulte un avenant négatif qu'il propose au conseil d'approuver.

Lot	Titulaire	Marché initial HT	Avenant
Lot 6 « Carrelage, Faïence »	Nicolas PONCHON	53 353.44 € HT	- 6520.50 € HT
Total HT		46 832.94 € HT	
Total TTC		56 199.53 € TTC	

- *Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer l'avenant au marché du lot n°6.*

Monsieur le Maire expose que des travaux ont été modifiés sur le lot n°3 « Charpente, Couverture, Zinguerie » :

- Suppression habillage alu sous-face toiture porche d'entrée et de la couverture
- Remplacement par une mise en peinture de la volige

Il en résulte un avenant négatif qu'il propose au conseil d'approuver.

Lot	Titulaire	Marché initial HT	Avenant
Lot 3 Charpente, Couverture, Zinguerie »	Blanc Barange	59 382.66 € HT	- 1755.00 € HT
Total HT		57 627.66 € HT	
Total TTC		69 153.19 € TTC	

- *Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer l'avenant au marché du lot n°3.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la réfection de 2 façades a été réalisée dans le cadre du marché de travaux. Des devis ont été demandés pour la réfection des deux autres façades restantes.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise « Les façadiers du Giers » d'un montant de 16 334.00€ HT = 19 600.80€ TTC ainsi que le devis de l'entreprise « Idéal Façades » d'un montant de 8813.50€ HT = 10 576.20€ TTC.

Après lecture et présentation des devis, il propose d'approuver le devis de l'entreprise Idéal Façades d'un montant de 10 576.20€ TTC :

- *Le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Idéal Façades d'un montant de 10 576.20 € TTC.*

➤ **Rallye de Charbonnières :**

Comme depuis plusieurs années, la commune de BIBOST est sollicitée par l'organisation du rallye de Charbonnières pour l'édition 2026. Le tracé reste identique aux éditions précédentes ; deux départs de spéciales sur la RD650 au croisement du chemin du Planin sont prévus le 17 avril 2025.

Monsieur le Maire propose de voter un accord de principe.

Le conseil municipal, à 11 voix « pour », 2 « contre » valide le passage du rallye de Charbonnières édition 2026.

➤ **Enquête mobilité SYTRAL :**

Une enquête mobilité est réalisé par le SYTRAL, dans 564 communes des territoires Lyonnais, des départements de l'Ain et de l'Isère.

L'objectif : Comprendre les déplacements quotidiens de quelque 2.5 millions d'habitants pour mieux répondre à leurs besoins.

Réalisée tous les 10 ans, cette grande enquête d'utilité publique est essentielle pour suivre l'évolution des modes de déplacements, planifier les projets d'aménagement et de transport, et imaginer de nouveaux services.

(Voir information ci jointe)

➤ **Panneau Photovoltaïque « La Table de Math » :**

La production de panneaux photovoltaïques installés sur le bâtiment a généré, une facture de revente d'un montant de 1251.91€ sur la période du 16/09/2024 au 15/09/2025. Ces chiffres correspondent à ceux étudiés lors du montage du projet.

➤ **Conseil d'école :**

Les délégués des parents d'élèves ont remercié la municipalité pour la création de nouvelles places au périscolaire.

➤ **Divers :**

Un vélo électrique a été donné par le SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) à la commune par la Communauté de Commune du Pays de L'Arbresle, il est mis à disposition des agents dans le cadre de leur mission.

Une caution par chèque sera demandée à la signature du contrat de location du centre d'animation, il sera restitué suivant l'état des lieux de sortie.

L'inauguration de la rénovation du centre d'animation aura lieu lors de la cérémonie des vœux le samedi 10 janvier à 17h30.

**Commission urbanisme par Claire DOUVIER**

Déclarations préalables :

DP06902225000017 : Réalisation d'une terrasse et place de parking dalle au sol, réalisation d'un mur de soutènement en moellon à bancher – Sans opposition le 24/09/2025

CHARLES Lilian 14 Place Marcel Second

DP06902225000018 : ravalement de la façade blanc naturel, changement des menuiseries pvc blanc et changement des volets en bleu, création de deux velux ajout d'une cheminée – sans opposition le 10/10/2025  
BELLIOU Sébastien et BURTY Sarah 47 route de Sain Bel

**Commission Fleurissement Josette RAYMOND**

Les sapins seront installés et décorés entre le jeudi 4 décembre et le vendredi 5 décembre.

Les guirlandes électriques dans le village seront installées le samedi 6 décembre.

Devant le centre d'animation 2 puits végétalisés ont été créés, des arbres vont être plantés.

**Commission bâtiments par Didier GOUTTE**

L'autolaveuse va être remplacée, des devis ont été demandés pour une autolaveuse à batterie ou sur fil.  
2 tapis personnalisés avec le logo de la commune vont être commandés pour être installés dans le hall du centre d'animation.

**Commission voirie par Frédéric BONNARD**

L'épareuse va être passée dans les chemins communaux.

**Commission finances et RH par Sandrine MARVALLIN-GEANT**

Le contrat de prêt bancaire a été signé, les fonds vont être rapidement débloqués.  
Les entretiens professionnels annuels des agents vont débuter le vendredi 5 décembre.

**La séance est levée à 21h20**

# INFORMATIONS DE BIBOST

## ➤ Le repas des aînés, par la municipalité.

Avec les travaux du Centre d'Animation, le repas de fin d'année des aînés aura lieu en janvier 2026.

C'est le dimanche 18 janvier que les aînés de notre commune se retrouveront pour un déjeuner et une après-midi festive organisée par la commission Activités Sociales, dans un Centre d'Animation tout beau, tout neuf !



## ➤ Le STEP et la LIA, c'est parti, avec Gym'Bo !



A partir de janvier, le mardi de 20h30 à 21h30, au Centre d'Animation de Bibost.

Vous avez 15 ans et plus,  
Et vous avez envie de vous défouler, de bouger, de brûler des calories, de travailler le cardio,  
Alors venez découvrir cette discipline gratuitement pendant les 2 premiers cours.

Tarif de janvier à juin.

Autres publics :  
100 €

A partir de 15 ans, scolaires et étudiants : 60 €

Pré-inscription obligatoire auprès de :

- Colette GOUTTE – 06 75 91 35 47 - colette.goutte@orange.fr
- Muriel PLANTIER – 06 02 33 09 87 - philippe.plantier@numericable.fr

## ➤ On pense à s'inscrire sur les listes électorales pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 !



Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée **en ligne jusqu'au 4 février et en mairie jusqu'au 6 février**.

Plus d'informations dans La Cueillette d'octobre, article page 11.

## ➤ Place dispo chez Jennifer : voir article dans La Cueillette de novembre 2025.

Assistante maternelle agréée et maman de deux garçons, je suis passionnée par l'éveil et le bien-être des tout-petits. Contactez-moi au 06 49 53 24 96 et échangeons sur vos besoins pour créer ensemble un accompagnement sur mesure, favorisant l'épanouissement et la joie de votre enfant.

➤ **Rappel : le repas dansant du Club Soleil d'Automne.**

On y pense ! Les inscriptions, c'est jusqu'au 15 janvier. Le nombre de places est limité.

# REPAS DANSANT À BIBOST

**LE SAMEDI 31 JANVIER 2026, 12h  
AU CENTRE D'ANIMATION**

## MENU

kir, entrée,  
choucroute garnie,  
fromage, dessert,  
vin et café.



**ANIMÉ PAR  
Aurélie & Jérôme  
ARNAUD**

30 euros par personne, à payer sur place.  
S'inscrire auprès de Josiane GARBIT  
par téléphone au 06 78 79 51 80,  
avant le 15 janvier, dernier délai.  
Places limitées.

*Organisé par le Club Soleil d'Automne*

➤ **La rencontre en chansons avec les élèves de l'école.**

le mardi 3 février 2026, au Centre d'Animation, à 15h30.



Tous les habitants de Bibost sont invités à la rencontre en chansons avec les élèves de l'école. Les élèves de l'école nous chanteront les chansons mises au point avec la chorale de l'école. Ensuite, les adhérents du Club Soleil d'Automne proposeront quelques chants. Et nous pourrons reprendre en chœur une chanson commune. L'après-midi se terminera par des échanges de cadeaux... et par un goûter. Le Club Soleil d'Automne invite tous les spectateurs à un verre de l'amitié.

➤ **Fermeture du secrétariat de la mairie pour les fêtes de fin d'année...**

...du vendredi 26 décembre au mercredi 31 décembre, réouverture le vendredi 2 janvier.



➤ **Le recensement à Bibost.**

Cette année, BIBOST réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 15 janvier au 14 février

**Comment ça se passe ?**



Muriel Thévenet

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, Mme Muriel Thévenet, agent recenseur pour Bibost, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer votre recensement en ligne, Muriel le fera pour vous !

**Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

**Pour toute information concernant le recensement dans notre commune,  
veuillez contacter : le secrétariat de Mairie**

**Pour en savoir plus sur le recensement de la population,  
rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).**

# Recensement de la population 2026



**Vos réponses aujourd'hui  
construisent la vie locale de demain.**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.  
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité  
à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.**

 [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.

## ➤ La vente des bugnes pour l'ADMR.



Les salariés et les bénévoles de l'ADMR de Bessenay aimeraient voir perdurer la manifestation qu'ils avaient coutume d'organiser les années précédentes et l'élargir à toujours plus de personnes. Les Aides à domicile et des bénévoles cuisinent chaque année des bugnes, les vendent au marché ou peuvent les livrer au domicile des Bénéficiaires du Service d'Aide à Domicile si besoin. C'est chaque année, sur les 5 communes, une centaine de personnes, dont certaines sans aucun lien avec l'ADMR, juste pour rendre service, qui participent à la confection et à la vente de plus de 1 000 sachets de bugnes.

Pour cette association qui aide les personnes âgées ou handicapées et les familles, nous espérons votre soutien à son action en réservant vos sachets de bugnes à l'aide du bon de commande ci-dessous (ou en le recopiant sur papier libre) avant le **22 janvier 2026**.

***Que ces petites gourmandises puissent vous apporter un rayon de soleil et nous encourager dans la poursuite de nos missions !***

Pour commander, retournez ce bon de commande à :

- Christine BRESSAND : 06.37.54.92.38
- Valérie ROZIER : 06.43.03.02.23
- Yvette BLANC : 06 79 53 22 04

**Merci de votre participation**

### ***COUPON-REPONSE A RETOURNER AVANT LE 22 JANVIER 2026***

Vente de bugnes de l'ADMR le **vendredi 30 janvier 2026** dès 16H30 sur le Marché de Bibost.

Nom, Prénom :

Adresse exacte :

Téléphone :

\_\_\_\_\_ sachet(s) de 12 bugnes x 3 € = \_\_\_\_\_ € (règlement à la livraison)



ASSOCIATION ADMR DE BESSENAY  
Maison des Services  
6 Chemin de la Drivonne  
69690 BESSENAY  
Tél : 04.74.70.87.11



## INFORMATIONS DU PAYS DE L'ARBRESLE

- Une grande enquête mobilités.



Une grande enquête d'utilité publique est en cours près de chez vous. Pilotée par SYTRAL Mobilités, en partenariat avec une vingtaine d'acteurs publics, elle se déroulera jusqu'en avril 2026, dans 564 communes des territoires lyonnais, des départements de l'Ain et de l'Isère. L'objectif : comprendre vos déplacements quotidiens pour mieux répondre à vos besoins.

Pour permettre de récolter suffisamment d'indices et de disposer d'un échantillon représentatif, **30 000 personnes ont été tirées au sort**.

Si vous en faites partie, vous serez contactés par SMS ou par courrier, pour un entretien téléphonique avec l'un des **200 enquêteurs accrédités**, dans les prochaines semaines. Merci de leur réservier le meilleur accueil. Votre participation est essentielle

Plus nous aurons d'informations, plus les résultats seront pertinents pour imaginer des solutions efficaces pour vous faciliter la vie.

*Plus d'infos sur [sytral-mobilites.fr/fr/enquete-mobilite.html](http://sytral-mobilites.fr/fr/enquete-mobilite.html) ou à la mairie !*



## ➤ Un vélo électrique sur la liste au père Noël

La CCPA vous accompagne dans l'achat de votre nouveau vélo et ce jusqu'au 31 décembre 2025 !

Quels vélos ou équipements sont concernés ?

– Vélo à assistance électrique (neuf ou d'occasion), dont le coût est de 3 000 € TTC maximum.

– Vélo spécial – cargo, rallongé, pliant, ou adapté à un handicap – électrique ou non, sans limite de prix et neuf ou d'occasion.

– Kit d'électrification, installé par un professionnel.

Quelles conditions pour en bénéficier ?

– Résider sur le territoire de la CCPA (habitants et associations).

– Une seule aide par foyer ou par association.

– Achat réalisé auprès d'un professionnel situé dans le Rhône, Grand Lyon inclus.

– Montant de la subvention : 50 % du prix d'achat, dans la limite de 250 €.

**Toutes les informations sur le site de la CCPA ou à la mairie.**

## AUTRE INFORMATION : déclaration de ruches

### Déclarez vos ruches

entre le 1<sup>er</sup> septembre  
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée  
de déclaration en ligne

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

#### QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître  
l'évolution  
du cheptel  
apicole



Améliorer  
la santé  
des abeilles



Mobiliser  
des aides  
européennes